CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU RHONE

Direction de la Vie Locale Service des communes 39 21

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017 SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL RAPPORTEUR(S): MME MARTINE VASSAL

OBJET : Aide exceptionnelle à l'investissement en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2016 - 5ème répartition - Année 2017

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les incendies de l'été 2016 ont touché gravement plusieurs communes de notre Département et dévasté des milliers d'hectares.

Face à l'ampleur des dégâts, le Département a souhaité mobiliser une aide financière exceptionnelle de 1 M€pour aider les communes sinistrées.

Devant les difficultés rencontrées par les communes pour finaliser leurs plans de financement, le service départemental des communes a pris, à ma demande, l'initiative d'une coordination financière entre notre collectivité, la Région et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Cette coordination a permis de débloquer les dossiers.

Parallèlement les services de l'Etat ont été saisis sur la nécessité de donner une suite rapide aux demandes de certaines communes qui souhaitent bénéficier d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur leur territoire.

Cette procédure leur permettrait d'intervenir avec cohérence et efficacité sur l'intégralité des massifs incendiés, y compris sur les propriétés privées sur lesquelles les propriétaires ne réalisent pas les remises en état. De plus cette DIG leur permettrait de percevoir aussi des subventions publiques pour ces travaux sur des terrains privés, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En effet, l'aide du Département ne peut se limiter qu'aux seules propriétés communales ou celles pour lesquelles les communes disposent d'une convention de gestion, à l'exemple des terrains du Conservatoire du Littoral.

Quatre répartitions, pour un montant total de 1 554 507 €, ont été effectuées par les commissions permanentes des 16 décembre 2016, 31 mars, 30 juin et 17 octobre 2017 au bénéfice des communes des Pennes-Mirabeau, Châteauneuf-les-Martigues, Ensuès-la-Redonne, Martigues, Rognac et Vitrolles.

Il convient aujourd'hui d'examiner une cinquième répartition pour les dossiers restants de la commune des Pennes-Mirabeau qui ont été complétés.

Le 10 août 2016, la commune des Pennes-Mirabeau a subi un incendie qui a touché au total 670 hectares de son territoire.

Afin de traiter les bois brûlés sur les propriétés communales, la commune projette de recourir à une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, dont le coût est estimé à 12 825 €HT.

Le plan de financement envisagé par la commune est le suivant :

Par ailleurs, la quasi-totalité des ouvrages de confortement des fronts rocheux installés par la commune des Pennes-Mirabeau en 2015 ont été détériorés par l'incendie du 10 août 2016.

Afin de prévenir les risques de chutes de pierres, la commune prévoit de réaliser sur les terrains communaux des travaux de restauration des équipements endommagés : ancrages, écrans, câbles, grillages, filets de protection.

Le coût global de cette opération est estimé à 232 897 €HT.

Le plan de financement envisagé par la commune est le suivant :

- Métropole d'Aix-Marseille-Provence : . . : 69 869 €(30%)
- Autofinancement communal : 69 869 €(30%).

Le montant total de ces demandes d'aides exceptionnelles à l'investissement sollicitées par la commune des Pennes-Mirabeau s'élève à 100 854 €, sur une dépense subventionnable globale de 245 722 €HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL